

BULLETIN MUNICIPAL 2023-2024



COMMUNE DE VILLIERSFAUX

Le mot du Maire

L'année 2023 a tiré sa révérence dans un contexte géopolitique complexe.

Même si les temps actuels sont moroses, gardons espoir en un monde plus fraternel et plus juste.

En 2023, l'essentiel des travaux s'est porté sur la restauration de l'église commencée en mai 2022.

L'éclairage public a été entièrement rénové. Tous les points lumineux sont équipés en leds moins énergivores.

Des subventions sont venues réduire le coût de ces investissements.

La commune a accueilli un chantier citoyen pour des travaux de peinture au sol dans la cour de l'école.

L'année 2024 verra la réalisation du terrain intergénérationnel situé derrière la mairie et l'école. Les travaux sont commencés. Celui-ci sera équipé d'un terrain de pétanque, de jeux pour enfants et de tables de pique-nique. Des arbres vont être plantés. Un wc public a été installé.

La cantine de l'école va être isolée. Les fenêtres vont être remplacées par de nouvelles, équipées de volets roulants et une isolation extérieure va être posée sur la face nord du bâtiment.

Le site internet de la mairie a évolué. Vous pouvez désormais le consulter sur votre téléphone portable via l'application campagnol.fr que vous devez télécharger. L'application intramuros n'est plus valide.

Que cette nouvelle année apporte la santé, la paix et une sérénité retrouvée.

Je vous souhaite une agréable lecture et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le Maire, Sylvie Norguet



DECISIONS CONSEILS MUNICIPAUX

Désignation d'un élu référent GEMAPI (anciennement SIERAVL)

Les membres présents nomment M. Desvaux Philippe, élu référent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), qui sera l'interlocuteur de la communauté d'agglomération.

Vote des subventions 2023

Ass. Secrétaire mairie 15 €, ADMR VENDOME (ménage) 55 €, ADMR MONTOIRE (repas à domicile) 55 €, Amicale Laïque Villerable 300 €, Chambre des Métiers Tours 80 €, Ass. Alzheimer 41 20 €, NAFSEP (Sclérose) 20 €, Conciliateur de justice 30 €, Fondation du Patrimoine 55 €, Aéromodèle Club de la Brisse 250 €.

Association Foncière de Villiersfaux

La commune participe depuis plusieurs années à 50% des travaux d'entretien de broyage de l'Association Foncière de Villiersfaux. Afin de connaître la participation de la commune, le conseil municipal demande à Madame le Maire de faire un courrier au Président pour avoir plus de détails.

Voyages ou sorties scolaires

Le conseil municipal décide de modifier les conditions d'attribution des voyages ou sorties scolaires des enfants de Villiersfaux scolarisés au SIVOS. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Que le montant attribué est fixé à 30% du montant du coût réel du voyage ou de la sortie scolaire, plafonné à 40 €, une fois par année scolaire et par enfant scolarisé habitant la commune de Villiersfaux.
- Les parents devront solliciter l'aide auprès de la mairie de Villiersfaux par courrier pour leur(s) enfant(s) avant le voyage ou la sortie scolaire. La participation sera versée directement aux parents dès le retour du voyage ou de la sortie scolaire dès réception du dossier complet :

Vote des taux 2023

Le conseil municipal décide de reconduire les taux de 2022 pour 2023 sachant que les bases vont augmenter de 7.1%. Taxe sur foncier non bâti 59,34 % - Taxe sur foncier bâti 47.93 %

Vote du compte de gestion (comptabilité DGFIP) et du compte administratif (comptabilité mairie)

	Résultats au 31.12 N-1	Affectation des résultats	Opérations de l'année	Résultats au 31.12 N
Investissement	7 506.31		- 124 575.50	- 117 069.19
Fonctionnement	440 210.60	-2 493.69	35 136.04	472 852.95
TOTAL	447 716.91		- 89 439.46	355 783.76

Le résultat global pour l'année 2022 s'élève à un montant de 355 783,76 €.

Vote du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement **348 295.00 €**
- section d'investissement **566 443.00 €**

1) Eclairage public – Attribution subventions – Demande de subvention SIDELC 2023

La commune a obtenu 80% de subventions (40% du fonds vert, 40% SIDELC).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux d'éclairage public (ampoules LED, installation d'horloges astronomiques) pour un montant de 15 940 € HT – 19128 € TTC. Le reste à charge pour la commune sera de **3 239 €**.

Aménagement terrain aire de jeux (attribution subventions, choix des jeux, etc...)

Le conseil municipal décide d'aménager le terrain derrière la mairie en aire de jeux.

Les membres présents ont choisi les jeux qui seront installés, création d'un terrain de boules, installation de tables, bancs, toilettes publiques). Un aménagement paysager sera également réalisé. La commune a obtenu 80% de subvention sur ce projet. Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Colin de Saint-Ouen pour un montant de 98 960 €. M. Moyer a procédé au débardage intérieur du local sur le terrain à aménager.

Dossier du chantier citoyen –Du 28 Août au 1er septembre : la commune a été retenue par la CATV suite à son projet de création de peinture au sol de jeux dans la cour de récréation dans le cadre du chantier citoyen (chantier de 20h).

Cimetière

La commune va procéder au relevé des 2 tombes non renouvelées par les familles auprès de la sarl Brillard.

France Services

Le bus France Services sera présent 1 fois par mois sur la commune le lundi de 11 h 15 à 12 h 45. 1^{er} passage le lundi 25 septembre 2023. Voir le planning sur le site de la commune : villiersfaux.fr

M. Delille Florian, charpentier s'est installé sur la commune rue de Thoré (anciennement le silo).

PADD – Plan Local Urbanisme intercommunal Habitat

Le conseil municipal a pris connaissance du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi H. Après avoir délibéré, le conseil municipal suite à la tenue du débat n'émet aucune observation.

Changement fenêtres et isolation de la cantine - demande de subvention DSR 2024, FACIL 2024, Fonds Vert 2024

Le conseil municipal décide de déposer des dossiers de demande de subvention pour le remplacement des fenêtres de la cantine et des travaux d'isolation. La totalité des travaux s'élevant à 37 414,59 € HT.

Entretien de la végétation des riverains donnant sur le domaine public (trottoirs). Madame le Maire informe que les propriétaires sont avisés.

Eglise – Les travaux sont terminés depuis le 26 décembre 2023. Le reste à charge pour la commune est de 105 000 €.

**Tous les compte-rendus sont disponibles
sur le site internet villiersfaux.fr ou l'application mobile campagnol.fr**

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VILLIERSFAUX

Comme chaque année nous faisons appel à l'entreprise Navarre Emmanuel d'Ambloy.

Nous sommes intervenus sur certains fossés du fait des sécheresses répétitives pour un montant de 421,20 €. La commune prend à sa charge 50% des travaux soit 421,20 € également.

Les dépenses pour 2023 sont : les frais informatiques 320 €, les frais d'assurance 130 €, la taxe foncière 20 €, les indemnités de la secrétaire Mme Estelle Bontemps 400 €.

Les membres du bureau ont pour projet de dissoudre l'Association Foncière car les frais de fonctionnement deviennent supérieurs aux travaux réalisés. La décision sera prise avec les exploitants agricoles et les membres du bureau.

Suite à la visite de la police de l'eau au printemps, certains fossés ne seront plus curés sauf avec autorisation. Nous souhaitons intervenir à la Brisse (bois tombé dans la rivière) mais nous n'avons pas obtenu une réponse favorable.

Les membres du bureau vous souhaitent une bonne année et bonne santé 2024.

Le Président, Sylvain Calu



ASSOCIATION FESTIVE VILLIERSFAUXOISE

L'Association Festive Villiersfauxoise fonctionne toujours avec un bureau réduit :

Mr PETIT André (Président) – Mme LERICHE Erica (Trésorière)

Petit retour sur l'année écoulée :

- Même si l'association manque de bénévoles, nous avons été en mesure d'organiser notre traditionnelle matinée crêpes, vous êtes venus nombreux et l'ambiance était chaleureuse.
- Durant l'été l'association a déménagé, elle occupe désormais une partie du local communal, rue de la fontaine.

Le conseil d'administration vous souhaite une **Bonne année 2024**

Pour information, l'association met à votre disposition le matériel ci-dessous :

Location d'un stand (3mx3m + bâche)	50€	Caution	200€
Location d'une table et 2 bancs	20€	Caution	100€





Fédération Française d'AéroModélisme

AÉROMODÈLE CLUB DE LA BRISSE

L'association « Aéromodèle club de la Brisse » continue à évoluer.

Parmi nos membres, vous trouverez deux moniteurs titulaires d'une Qualification Fédérale d'Initiateur à l'Aéromodélisme et un juge agréé avion de voltige radiocommandé par ailleurs pilote compétiteur en voltige aérienne, catégorie F3A. tout ce qu'il faut pour vous guider que vous soyez débutant ou pilote confirmé.

L'aménagement du terrain permet à tous les modèles d'avion d'évoluer, nous pouvons accueillir des planeurs jusqu'à 5 mètres d'envergure, l'agrément DGAC nous donne un plafond à 1000 pieds, ce qui est très confortable pour tout type de vol.

La piste en herbe de 120 mètres sur 20 est régulièrement tondue, elle permet d'accueillir tous les modèles d'avions et de planeurs.

Le club possède avion école et radio pour permettre de commencer sans avoir besoin d'un gros budget, notamment pour les jeunes. Nous accompagnons également les adhérents dans la construction de leurs modèles.

Le nombre de membres ne cesse de progresser, le manque de jeunes se fait toutefois sentir. Comme chaque année depuis nos débuts nous organisons un interclub qui a réuni en 2023 plusieurs membres de clubs voisins.

Le site internet du club est <https://www.brisse-rc.com>, vous y trouverez entre autres informations la météo en temps réel au terrain.

Pour tout autre renseignement, merci de contacter l'association.

Aéromodèle club de la Brisse, siège social, 6 rue des écoles à Villiersfaux.

Contact : 06 82 75 01 76





ECOLE MATERNELLE « LA FONTAINE » DE VILLIERSFAUX

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'unique classe de maternelle accueille 23 élèves (5 en petite section, 12 en moyenne section et 6 en grande section).

Le personnel scolaire :

- Mme MERCIER Sylvia au poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Mme CLERC Sylvie, au poste de cantinière et d'agent de service
- Melle COSSART Madlyne en service civique
- Mme RENIER Isabelle, enseignante et directrice

Représentants de parents d'élèves élus :

- Madame DUPONT Lucie (Titulaire)
- Madame GATIEN Adeline (Suppléante)

Remerciements à la mairie de Villiersfaux, à l'Amicale Laïque, au SIVOS et aux mairies du RPI pour leur investissement et participation aux nombreux projets.

***Le personnel et les enfants de Villiersfaux
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024.***



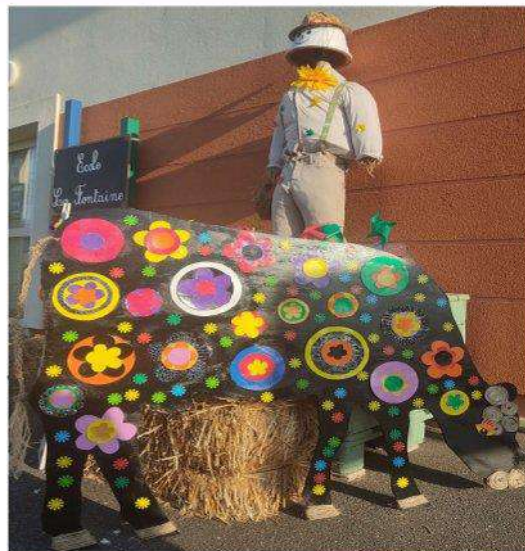
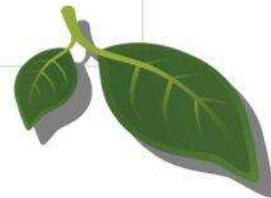
Visite de la chèvrerie
« le Petit Villiersfaux » à Villiersfaux



Découverte d'une exploitation de
vaches laitières à Villerable

L'école à la ferme

2022-2023



Participation au Comice agricole de
Thoré la Rochette en juin 2023 avec
la création de vaches en arts
plastiques pour l'exposition
« Belles peaux de vaches »



Visite d'une exploitation
maraîchère aux Hermites



Découverte du principe d'extraction et
de récolte de miel, avec un apiculteur

Goûter et remise des colis pour nos aînés

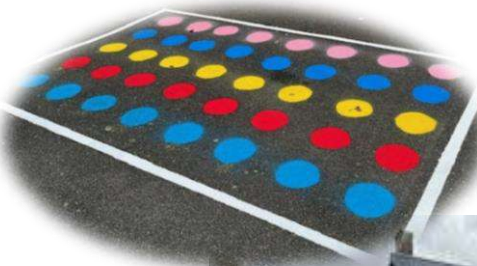


Le mardi 19 décembre, la commune a convié ses aînés de plus de 65 ans à un goûter et avant de partir ils se sont vu remettre le colis de fin d'année ! A l'année prochaine !

APRES-MIDI JEUX

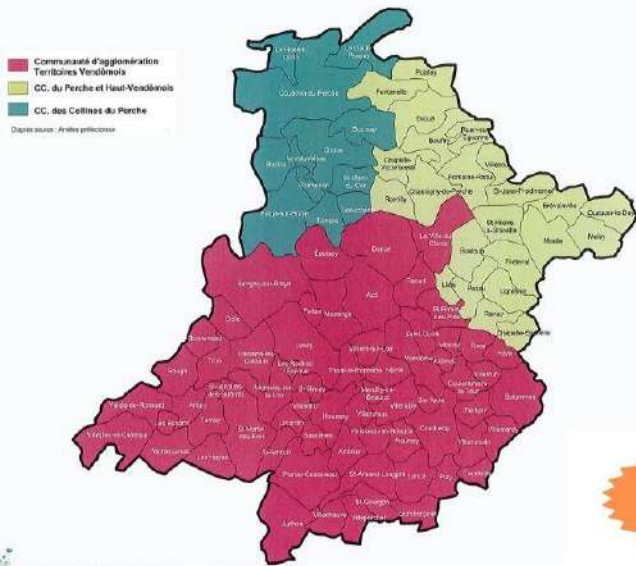


Jeux dans la cour de l'école réalisés dans le cadre des « chantiers citoyens »



PAYS VENDÔMOIS

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT



LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants

LA STRUCTURE

Comité Syndical
112 élus titulaires

1 équipe à
votre écoute

Bureau
24 élus

LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local.



A travers le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le Conseil Régional Centre Val de Loire accompagne financièrement le développement du Pays. Géré par le Pays Vendômois, le CRST apporte plus de 9,6 M€ de subventions aux collectivités, associations et agriculteurs sur 6 ans.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

COT

Contrat d'Objectif Territorial

Dispositif de l'ADEME et de la Région pour accompagner et financer les projets d'énergie renouvelable : chaudière bois déchiqueté, géothermie, solaire thermique. Accessible aux entreprises, bailleurs sociaux, exploitants agricoles, collectivités.



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Pays Vendômois est engagé depuis 2023 dans le projet européen #LIFE_LETSGO4Climate porté par la Région Centre Val de Loire. Il s'agit de mobiliser les habitants pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de soutenir des projets citoyens autour de la transition énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20 / 7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

Retrouver toutes les informations sur notre site internet :

www.pays-vendomois.org

EXEMPLES DE PROJETS

CRST

Le Contrat de Solidarité Territoriale est le dispositif de contractualisation de la Région Centre Val de Loire pour contribuer à l'aménagement équilibré et durable du territoire. Ce contrat, dont le contenu est proposé par les élus du Vendômois et le Conseil de Développement, est co-géré par le Pays Vendômois. Il permet la mise en œuvre de projets locaux. Le CRST soutient principalement des investissements publics (création d'espaces de loisirs ou sportifs, revitalisation des centres bourgs, soutien à la culture, aménagement de voies vertes ou cyclables, réhabilitation thermique de bâtiments publics, transition écologique ...), ainsi que des projets privés (domaines du tourisme, agriculture, insertion par l'activité économique, préservation de la biodiversité). Le nouveau contrat, acté en 2023, est doté d'une enveloppe de 9 619 000 € pour une durée de 6 ans.



COT

Installation d'une géothermie sur sondes à Mazangé pour la production de chauffage de l'ancienne Poste. Projet accompagné par le Pays Vendômois, subventionnée par l'ADEME (47 600€) et la Région Centre Val de Loire (45 000€) pour un coût de 125 700€.

LIFE LETSGO4CLIMATE

Osons la transition !

Ce projet s'inscrit dans la COP régionale et vise à faire émerger des initiatives citoyennes autour de la sobriété énergétique et de la production d'énergie renouvelable.

Le Pays Vendômois fait partie, depuis janvier 2023, des 6 nouveaux territoires impliqués dans ce projet.

L'objectif est simple et d'actualité : accompagner les habitants dans la réalisation d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique, pour une consommation et une production d'énergie plus respectueuses de l'environnement. 4 ateliers se tiennent sur le Vendômois d'octobre 2023 à fin janvier 2024. Ces réunions sont gratuites, ouvertes à tous les habitants et il n'est pas nécessaire de participer à tous les ateliers.

Prochaines dates des réunions :

- samedi 13 janvier 2024 à 8H30 Salle communale, rue S. Marsollier à Mazangé – Visite de sites locaux de production d'énergie renouvelable et échanges avec des citoyens qui agissent déjà sur leur territoire. Petit déjeuner offert
- mercredi 17 janvier 2024 à 18h30 Salle des fêtes, allée des Érables à Morée – Poursuite de la réflexion en petits groupes pour transformer les idées émergentes en projets concrets. Cocktail dinatoire offert

LEADER

Un nouvel événement à Montoire

Suite à la crise sanitaire et l'absence d'événements culturels pendant plusieurs mois, la jeune association Les Impromptus a décidé de créer un nouvel événement à Montoire : le festival Foliart. L'objectif de ce festival est de faire découvrir toutes formes d'art au public (musiques, performances, théâtre, etc.), mais surtout des artistes locaux et régionaux. Cet événement, désormais annuel, se veut également être éco-responsable et gratuit pour le public.



Le programme Leader du Pays Vendômois a attribué environ 11 000 € pour la première édition réalisée en 2022.

PLATEFORME REV

Les groupements d'artisans formés par la Plateforme REV réalisent actuellement 3 chantiers de rénovation globale sur Droué, Sougé, Mazangé. Exemple projet de Mazangé :

Rénovation performante 



Les postes de travaux avant => après travaux :

Chaudière fioul => Chaudière granulé

Fenêtres Simple Vitrage => Fenêtres bois/alu Double vitrage performant

Murs non isolés => Isolation des murs par l'intérieur avec de la laine de bois

Plancher bas non isolé => Isolation du plancher bas avec de la laine de bois

Toiture non isolée => Isolation de la toiture avec de la laine de bois

Absence de ventilation => Installation d'une VMC double Flux

Autres travaux d'électricité, maçonnerie, couverture, ... pour un montant total de 174 000 € de travaux dont 16 500 € d'aides débloquées.

Pour plus de renseignements, Plateforme REV : 06.43.47.54.16.

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20 / 7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

Retrouver toutes les informations sur notre site internet :

www.pays-vendomois.org

Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition
de tous les habitants de la communauté d'agglomération
Territoires vendômois adapté à vos besoins :
marché, services publics, loisirs, commerces...

Comment réserver

Pour réserver son trajet,
appeler le **02 54 58 13 13**
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h,
au moins 24h avant son départ.

Tarif

2€ par voyage,
achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher
directement à votre domicile.

Commune de **Villiersfaux**

Mardi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Mercredi matin → Montoire

Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry
ou Gendarmerie

Mercredi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Mercredi après-midi → Montoire

Arrivée à Montoire : 14h30
Départ de Montoire : 17h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry
ou Gendarmerie

Jeudi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Vendredi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Samedi matin → Montoire

Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry
ou Gendarmerie

MAJ : 08/2023



ma téléassistance de proximité
24h/24 et 7j/7

UNE **QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE**
UNE **ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE**

Abonnement « tout compris » :

- sans engagement ni frais de dossier
- éligible crédit d'impôt de 50%
- installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- appels réguliers de soutien et de convivialité
- dépannage dans les 24h, 7j/7...



Reconnue d'utilité publique

Dom@dom téléassistance
est un service de la
Fondation Partage et Vie.

02 54 42 54 24

6 rue Louis Bodin - 41000 Blois
contact@domadomteleassistance.fr
www.domadomteleassistance.fr

CONSTRUIRE ENSEMBLE,
AVEC ET POUR TOUS LES JEUNES

16-25 ans



Votre Mission Locale vous accueille :

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDÔME

02 54 77 14 87

Mission Locale du Vendômois

www.ml-vendomois.fr

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT CEJ

- Un parcours personnalisé animé par des ateliers (sport, culture, santé, emploi, confiance en soi, mobilité, découverte du territoire, ...) et des temps individuels
- Mise en situation professionnelle par des stages
- Durée de 6 mois
- Allocation mensuelle



POUR LES JEUNES

- Information sur les métiers qui recrutent
- Mise en relation sur des formations
- Conseil sur la recherche d'emploi
- Mise en relation avec des employeurs qui recrutent
- Information sur les organismes utiles à votre vie quotidienne (CAF, CPAM, Impôts, ...)
- Aide pour mieux se connaître et prendre soin de soi
- Accès à des activités culturelles, sportives, musicales
- Aide dans votre mobilité (permis, location moyen de transport, carte bus, Yep's...), logement, budget, santé...

POUR LES ENTREPRISES

- Aide pour les recrutements : définition du profil de poste, présentation de candidatures, ...
- Information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche
- Mise en place de stage par convention (PMSMP)
- Médiation entre employeur et salariés suivis par notre structure

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE



Communes

A vos côtés où que vous soyez

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose une offre adaptée à vos besoins.

Activ'Zen pour vous sécuriser à domicile et Activ'Mobil pour sécuriser vos déplacements.

Conserver vos habitudes et votre environnement de vie est un souhait légitime. C'est possible avec notre offre Activ'Zen. Un équipement installé à votre domicile vous permet d'être secouru en cas de besoin.

En complément de son équipement de base (transmetteur + déclencheur), Présence Verte Touraine vous propose également un détecteur automatique de chute brutale, un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistan-

ce ainsi qu'un coffre à clés sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être tranquilisés lors de vos déplacements et activités en extérieur, et ce, partout en France métropolitaine, c'est possible avec notre offre Activ'Mobil.

Par simple pression sur le bouton d'alerte, vous serez immédiatement mis en relation avec nos services qui pourront vous envoyer du secours à l'endroit précis où vous vous trouvez grâce à notre système de géolocalisation.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 %. Des prises en charge sont également possibles.



Téléassistance mobile
Le Luna mobile

Avec la **géolocalisation** pour une intervention rapide et ciblée
Et une assistance **24h/24 & 7j/7** grâce à notre centrale d'écoute

présence verte
libres d'être actifs

PRÉSENCE VERTE TOURAINE

- Plus de 30 ans d'expérience
- Près de 5500 personnes équipées
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un conseil social
- Un service disponible 24h/24

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Votre agence Présence Verte Touraine à Blois

19, avenue de Vendôme, 41 000 BLOIS - 02 54 44 87 26

Email : pv41@presenceverte.fr

www.presencevertetouraine.fr



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR

Un service près de chez vous



Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

© Marc Moïssié



En 2023 l'ADMR déploie des véhicules pour les Aides à Domicile avec un CDI de 130 h minimum.

4 pôles d'activité

ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir :

- Crèches et micro-crèches
- Halte-garderies
- Accueils de loisirs / accueils périscolaires
- Gardes d'enfant à domicile
- Relais d'assistantes maternelles
- Services d'aide à domicile aux familles / soutien à la parentalité
- Soutien scolaire

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, livraison de repas
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer, hospitalisation à domicile

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

ENTRETIEN DE LA MAISON

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
- Petit bricolage



Association du Vendômois

7, avenue Gérard Yvon
41 100 VENDOME

Rejoignez l'ADMR

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévole**

L'originalité de l'ADMR repose sur la **coopération** entre le client, le **bénévole** et le **salarié**.

En complément des équipes salariées, le **bénévole** est **ancré dans la vie locale**. Il effectue des visites de courtoisie,

développe le lien social,

et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est **l'intelligence sociale**.

Rejoignez l'équipe locale, en nous contactant au **02 54 23 54 00**

Les valeurs de l'ADMR 41 reposent sur la culture du lien social

PROXIMITÉ

RESPECT

UNIVERSALITÉ

CITOYENNETÉ

Aide à domicile, livreur de repas, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, TISF, accompagnant de proximité...

l'ADMR recrute !

Envoi des candidatures à : jepostule@fedex41.admr.org



© Marc Moïssié

EMA (Equipe Mobile Alzheimer) Nord

02 54 23 54 06

Vie quotidienne

02 54 33 54 00

ms-vendome@fedex41.admr.org



www.territoiresvendomois/pluih.fr

L'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

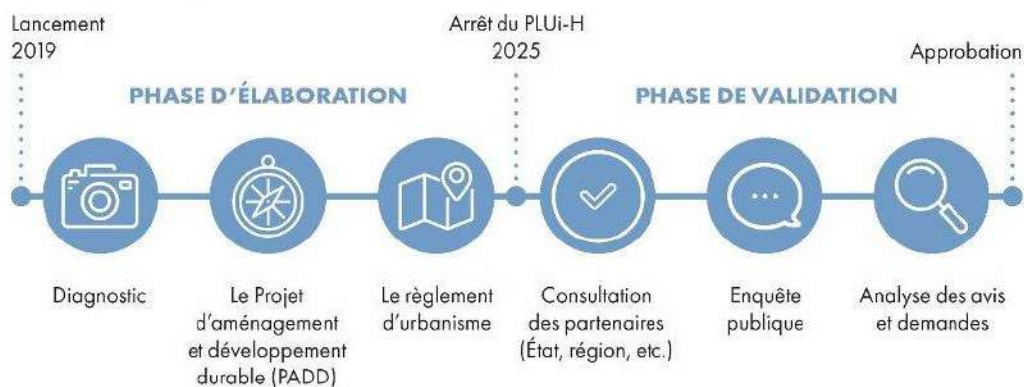
L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat, qui a vocation, à terme, à encadrer les constructions et demandes de travaux (permis de construire, déclaration préalable etc.), se poursuit. En effet une nouvelle étape a été franchie, à savoir, celle du débat du projet politique, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le PLUi-H étant un projet commun et stratégique partagé entre la communauté d'agglomération et les communes qui la composent, ce débat s'est tenu dans chaque conseil municipal puis dernièrement au sein du conseil communautaire du 13 novembre 2023.

Les objectifs politiques visent un développement équilibré entre l'urbain et le rural tout en s'assurant

de la sauvegarde des milieux agricoles et la prise en compte de l'environnement, de la qualité urbaine, architecturale et paysagère. Le projet devra répondre à l'intérêt général, qui constituera le maître-mot, afin de promouvoir un développement durable du territoire. Il sera moins consommateur d'espace et il tiendra compte des impératifs liés à la transition écologique des territoires.

Une nouvelle étape s'ouvre, celle de la déclinaison de ces objectifs via l'élaboration du règlement d'urbanisme. Celui-ci définira concrètement les différentes zones constructibles ou non, les zones agricoles et les zones naturelles à protéger ainsi que les différentes règles de construction.

LE CALENDRIER



Vous voulez connaître l'avancée de la procédure ?

- Rendez-vous sur le site internet de Territoires vendômois, rubrique PLUi-H : www.territoiresvendomois.fr
- Retrouvez les articles dans les bulletins communaux et le Mag de l'agglomération
- Découvrez les contenus grâce à l'exposition itinérante, retrouvez les prochaines dates sur le site internet de Territoires vendômois

Vous voulez donner votre avis, participer à la construction du projet et/ou partager un projet ?

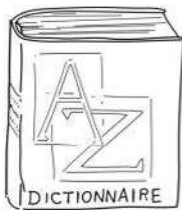
- Déposez vos contributions au sein du registre mis à votre disposition dans chaque commune et au siège de Territoires vendômois
- Envoyez un courrier à votre mairie ou bien à l'adresse *Territoires vendômois, BP 20107, 41106 – Vendôme CEDEX*
- Envoyez un mail : urbanisme-planification@catv41.fr

INFORMATION

Tant que le PLUi-H n'est pas approuvé par le conseil communautaire, les documents d'urbanisme actuels (PLU et cartes communales) des communes restent applicables. Aussi, pour toute question sur votre parcelle ou projet de construction, veuillez contacter la mairie de votre commune.

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Vendômois

Le choix des sobriétés pour préserver notre qualité de vie



SOBRIÉTÉ

Déf. Qualité d'une personne qui boit et mange sans excès.
Spécialement. Contenance, tempérance en matière de boissons alcoolisées.
Figuré. Retenue, modération.
Par extension. Caractère de ce qui est sans apprêt, sans recherche excessive.
Source : Dictionnaire de l'Académie française

Faire face au réchauffement climatique

Le réchauffement climatique et ses conséquences atteignent tous les territoires de la planète, dont le nôtre. Chaque année, les rapports du GIEC, le gouvernement, des ONG jusqu'à notre région et notre SCoT alertent et proposent des pistes pour s'y adapter et lutter contre son aggravation. Des carences pluviométriques dès le printemps à leurs excès dès l'automne, des incendies de forêts aux gels tardifs ou orages dévastateurs, il est bien là. Cause de ce dérèglement, la diminution des émissions de gaz à effet de serre s'impose. Elle passe par une décarbonation massive de nos pratiques : déplacements, constructions, alimentation, équipements, consommations, etc.

Empreinte carbone des Français en 2019



Source : SDES, Chiffres clés du climat : France, Europe et Monde - Édition 2023

Adopter un train de vie plus sobre

Le SCoT voté en 2022 fixe des objectifs à atteindre sur 20 ans et des orientations pour y parvenir. Il fait le choix des sobriétés pour ne pas compromettre un cadre de vie sain des générations futures et le développement de nos territoires. La sobriété n'est pas la privation, mais la modération, la limitation au nécessaire. Ainsi, la préservation de la ressource en eau, en quantité et en qualité, appelle à la consommer sobrement et à prendre garde à ses pollutions. L'énergie doit aussi être économisée et être produite de manière croissante à partir de toutes les sources renouvelables disponibles. Les déplacements en modes actifs, collectifs ou par véhicules n'utilisant pas d'énergies fossiles pour avancer doivent être facilités. Le recours aux matériaux de construction biosourcés est à privilégier.



Changer de logiciel d'aménagement foncier

Notre SCoT est le fruit de 5 années d'intelligence collective au service de l'attractivité et des transitions de notre territoire rural en visant à ne laisser personne au bord du chemin du développement. Cette stratégie passe aussi par la sobriété en artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, habitats naturels de la biodiversité et puits de carbone. Mettre fin progressivement à l'étalement urbain au bénéfice d'une plus grande densité, de la requalification de bâtis existant ou de friches, d'une recherche optimisée de mutualisations d'espaces est une priorité pour conserver des possibilités de constructions supplémentaires nécessaires pour l'emploi, les services ou l'habitat. L'atteinte de ces objectifs conciliant attractivité et sobriétés nous concerne tous pour garantir un Vendômois durable, accueillant et vivable.





Au 1^{er} janvier 2024, ValDem met en place un **nouveau rythme de collecte** en vue d'améliorer le tri et le recyclage sur son territoire.

Ce qui va changer en 2024**Dans
votre commune !**

La collecte du bac d'ordures ménagères passe d'une fréquence hebdomadaire à une **collecte tous les quinze jours**. Le camion de collecte passera tout de même chaque semaine, avec une alternance entre les bacs.

→ Exemple : Semaine A - je sors mon bac jaune
Semaine B - je sors mon bac bordeaux



Votre jour de collecte sera susceptible de changer pour 2024. Le calendrier de collecte, qui indiquera les jours de collecte, sera **distribué ultérieurement**.

→ Vous pourrez le retrouver dans le ValDem Info du mois de décembre, sur le site ValDem ou sur l'application «Mes déchets - ValDem».

Que peut-on composter ?

Triez vos déchets pour les valoriser à domicile !

**Déchets acceptés****Déchets de jardin**

- Tailles de haies broyées
- Feuilles mortes et plantes fanées

Déchets de cuisine

- Épluchures de légumes et de fruits (dont agrumes, mélangés à d'autres déchets)
- Marc de café et filtres, thé
- Coquilles d'œuf broyées
- Restes de repas (riz, pâtes)

Déchets ménagers non alimentaires

- Boîtes d'œufs en petits morceaux
- Essuie-tout, carton ondulé
- Sciure, broyat de bois non traité

**Déchets à éviter****Déchets de cuisine**

- Graisses et huiles
- Viandes et os
- Poissons
- Produits laitiers

Déchets de jardin

- Plantes malades
- Mauvaises herbes montées en graines

Déchets de maison

- Papier de couleur ou glacé
- Cendre de barbecue
- Litière de chat
- Plastique, caoutchouc, métaux, verre, sacs d'aspirateur

**Diversifiez vos déchets**

Alternez les couches de déchets secs et de déchets humides, en petits morceaux.

ASTUCE

Pour un bon compost, mettre environ **30% de matières sèches** et **70% de matières humides**.

Déchets secs

- Paille/foin
- Écorces/sciure de bois
- Feuilles mortes
- Brindilles/branchages broyés
- Carton et boîtes d'œufs

Déchets humides

- Fruits et légumes
- Épluchures

Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
01 Ve	01 Lu	01 Je	01 Ve	01 Lu	01 Me
02 Sa	02 Ma	02 Ve	02 Sa	02 Ma	02 Je
03 Di	03 Me	03 Sa	03 Di	03 Me	03 Ve
04 Lu	04 Je	04 Di	04 Lu	04 Je	04 Sa
05 Ma	05 Ve	05 Lu	05 Ma	05 Ve	05 Di
06 Me	06 Sa	06 Ma	06 Me	06 Sa	06 Lu
07 Je	07 Di	07 Me	07 Je	07 Di	07 Ma
08 Ve	08 Lu	08 Je	08 Ve	08 Lu	08 Me
09 Sa	09 Ma	09 Ve	09 Sa	09 Ma	09 Je
10 Di	10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve
11 Lu	11 Je	11 Di	11 Lu	11 Je	11 Sa
12 Ma	12 Ve	12 Lu	12 Ma	12 Ve	12 Di
13 Me	13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu
14 Je	14 Di	14 Me	14 Je	14 Di	14 Ma
15 Ve	15 Lu	15 Je	15 Ve	15 Lu	15 Me
16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je
17 Di	17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve
18 Lu	18 Je	18 Di	18 Lu	18 Je	18 Sa
19 Ma	19 Ve	19 Lu	19 Ma	19 Ve	19 Di
20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu
21 Je	21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma
22 Ve	22 Lu	22 Je	22 Ve	22 Lu	22 Me
23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je
24 Di	24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve
25 Lu	25 Je	25 Di	25 Lu	25 Je	25 Sa
26 Ma	26 Ve	26 Lu	26 Ma	26 Ve	26 Di
27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu
28 Je	28 Di	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma
29 Ve	29 Lu	29 Je	29 Ve	29 Lu	29 Me
30 Sa	30 Ma	30 Sa	30 Sa	30 Ma	30 Je
31 Di	31 Me	31 Di	31 Di	31 Me	31 Ve

Ordures ménagères
Emballages recyclables

Devant chez vous

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte, et rentrés une fois collectés.

Ordures ménagères
Emballages recyclables

Devant chez vous

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et rentrés une fois collectés.

Informations déchets

02 54 89 41 17

(appel gratuit)



Widget
Information
Déchets

Toutes les collectes et consignes de tri depuis votre smartphone !



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

Nouvelle offre de service des Finances publiques: Les rendez-vous par visioconférence en mairie



Un usager rencontre une difficulté dans ses démarches administratives

L'utilisateur n'a pas d'ordinateur ou ne peut se déplacer jusqu'au Centre des Finances publiques



Le jour du rendez-vous, l'utilisateur se rend dans sa mairie où il est installé devant l'écran

Il prend rendez-vous auprès d'un Centre des Finances publiques ou d'un France Services



Il suffit de cliquer sur le lien envoyé par l'agent pour que la visioconférence s'ouvre

Une fois la visioconférence lancée, aucune manipulation n'est demandée à l'utilisateur



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Chères administrées, Chers administrés,

Ne prenez pas le risque d'être privé de votre téléphone fixe et d'internet, passez à la fibre !

Dans les années 1970, le téléphone s'installait dans tous les foyers français grâce à l'opérateur France Télécom devenu 'Orange', et le déploiement du réseau cuivre / ADSL.

Après plusieurs décennies de service, ce réseau cuivre est aujourd'hui voué à disparaître au profit de la technologie fibre dont le déploiement se finalise sur votre commune. Ce réseau fibre optique est **plus performante, plus fiable, plus rapide et beaucoup moins énergivore.**

L'opérateur historique Orange a engagé le démantèlement progressif du réseau cuivre via **un programme national**, encadré par l'ARCEP (*Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes*). Orange propose chaque année des communes du territoire (par lots) qui verront leur réseau cuivre fermé, afin d'atteindre une fin de migration complète vers la fibre d'ici 2030.

Les communes du Val de Loire seront sélectionnées au fur et à mesure, à partir de 2024, en tenant compte d'informations fournies par Val de Loire Fibre, Orange, les collectivités et l'ARCEP. Les principaux critères de sélection sont notamment la couverture et la qualité du réseau fibre. Le processus de bascule vers le réseau de fibre optique s'étendra sur une durée de 36 mois à partir de la date de désignation de la commune.

Entre fin 2026 et 2030, en fonction de votre lieu d'habitation, **vous devrez nécessairement souscrire un abonnement à la fibre optique pour conserver votre abonnement fixe téléphone et/ou votre abonnement internet.**

Face à cette échéance et à l'accélération des usages numériques (démarches administratives de la vie courante, télémédecine, télétravail...), il est important de prévoir la migration vers la fibre optique dès à présent, afin de rendre cette étape de transition la plus fluide possible.

Sur le réseau Val de Loire Fibre, vous avez la possibilité de choisir un abonnement parmi 9 opérateurs pour les particuliers et plus de 30 opérateurs pour les professionnels.

Cette concurrence vous permet de faire un choix en fonction des différentes offres de services et de prix. Le passage au réseau fibre optique n'implique pas systématiquement une augmentation du prix de votre abonnement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites suivants :

- Fibre optique
 - o www.valdeloirefibre.fr
 - o www.valdeloirenumerique.fr

- Fin du réseau téléphonique historique
 - o www.economie.gouv.fr/treshautdebit/
 - o <https://www.fftelecoms.org/fin-du-cuivre/se-preparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/>

Les opérateurs particuliers présents sur le réseau :

[SFR](#) ; [Bouygues Telecom](#) ; [Orange](#) ; [Free](#) ; [Nordnet](#) ; [Coriolis](#) ; [Ozone](#) ; [Telwan](#) ; [K-net](#)

RENSEIGNEMENTS UTILES

Vous voulez obtenir....	Où s'adresser	Conditions Pièces à fournir	Coût	Observations
CARTE NATIONALE D'IDENTITE(1)	S'adresser aux mairies dotées d'une station d'enregistrement des données Vendôme, Montoire/Loir, Saint-Ouen, Morée, Oucques	- Une photo d'identité aux normes de moins de 6 mois - Un document officiel comportant votre photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire,...) - Un justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple) - Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (1) sinon utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet) - Si vous ne possédez aucun titre d'identité sécurisé fournir un acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois sauf si l'état civil du lieu de votre naissance est dématérialisé (2)	Gratuit Timbre fiscal de 25 € si l'ancienne carte a été volée ou perdue	Valable 10 ans Présence obligatoire du demandeur pour signature et prise d'empreintes
PASSEPORT (1)	Mairie équipée d'une station d'enregistrement des données	Mêmes pièces que la carte nationale d'identité Pour un dossier concernant un mineur, présenter une pièce d'identité du parent qui fait la demande	Achat d'un timbre fiscal (3) 86 € pour les majeurs 42 € pour les 15 à 18 ans 17 € pour les moins de 15 ans	Valable 10 ans Présence obligatoire du demandeur (majeur ou mineur accompagné d'un parent ayant l'autorité parentale) lors de l'instruction du dossier et du retrait du passeport. Seuls les enfants de moins de 12 ans ne sont pas obligés d'être présents lors du retrait.
INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE(5)	Mairie du domicile ou sur service-public.fr	Etre français et majeur - Fournir un justificatif de domicile et d'identité Les étrangers communautaires peuvent s'inscrire sur une liste électorale complémentaire pour les élections municipales et européennes	Gratuit	Les inscriptions et les radiations se font toute l'année. Une année d'élection, la date limite est au plus tard le 6 ^{ème} vendredi précédent le 1 ^{er} tour de scrutin
CERTIFICAT D'HEREDITE	Notaire	Livret de famille du défunt, adresse des héritiers	Coût variable	
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms, date de naissance	Gratuit	Les personnes de nationalité française née à l'étranger doivent s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes (4)
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms date de mariage	Gratuit	
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT ACTE DE DECES	Mairie du lieu de décès	Date du décès, nom et prénoms du défunt	Gratuit	
DUPPLICATE LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu de mariage ou mairie du domicile	En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants. Après un divorce, l'ex-conjoint peut obtenir un duplicata	Gratuit	Imprimé de demande de duplicata à remplir.
EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE(3)	Casier judiciaire national	Demande écrite accompagnée d'une photocopie de la carte nationale d'identité	Gratuit	Casier judiciaire national – 107, rue Landrau – 44079 Nantes Cedex 01
DECLARATION DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours	Certificat d'accouchement et livret de famille carte nationale d'identité des parents	Gratuit	
FORMALITES POUR MARIAGE	Dossier à retirer en mairie	Extrait acte de naissance des époux, attestation sur l'honneur pour domicile, liste des témoins	Gratuit	Dossier complet à remettre en mairie au moins 1 mois avant la date du mariage
DECLARATION DE DECES	Mairie du lieu de décès	Livret de famille, certificat de décès	Gratuit	Se présenter dans les 24 h qui suivent les décès
PACS	Dossier à retirer en mairie	Liste des pièces à fournir : service-public.fr	Gratuit	Dossier complet à remettre en mairie avant le PACS

(1) Il est conseillé de faire une pré-demande en ligne sur le site ANTS pour les demandes de carte nationale d'identité :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr> ou passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr>

(2) Villes adhérentes à la dématérialisation : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDCEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

(3) Achat de timbres fiscaux en ligne sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixSeries.jsp>

(4) Pour une demande d'acte d'état civil pour les personnes nées à l'étranger par courrier Ministère des Affaires Etrangères Service central d'Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes cedex 09 ou sur <http://www.diplomatie.gouv.fr> rubrique vivre à l'étranger – Délivrance d'un acte d'Etat Civil

(5) Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit, vous inscrire, changer l'adresse en ligne sur le site <https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/TSE>

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

La demande par l'autorité parentale d'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (N°15646*01), accessible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>, sur lequel vous trouverez les documents dont les mineurs devront être en possession pour quitter le territoire.

Recensement et journée de défense de citoyenneté

Dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie. Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté qui comprend le recensement citoyen en mairie, l'enseignement de défense, et, la journée défense et citoyenneté (JDC).

Ce recensement permettra d'effectuer la journée défense et citoyenneté et l'inscription d'office sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

La journée défense donne lieu à délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Renseignements : Centre du Service National d'Orléans 02.38.65.21.32 – csn-orleans-sec.fct@intradef.gouv.fr) ou sur le site www.defense.gouv.fr/jdc

Dès réception de la liste de recensement, le jeune recensé recevra un message pour créer un compte personnel sur l'espace administré MA JDC.

Permis de conduire ou certificat d'immatriculation

Les démarches doivent se faire auprès des professionnels ou en ligne :

- Permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Certificat d'immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Infos pratiques

Les bruits de voisinage

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 mars 2020, les travaux de bricolage et/ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Déjection canines

Les déjections canines génèrent des désagréments et des risques. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants, et cela par mesure d'hygiène publique.

Démarchage

Que ce soit par téléphone ou directement à votre domicile, des personnes peuvent se présenter sous des prétextes divers. Certains d'entre eux se disent accrédités par la mairie. Certains envoient des mails avec signature d'un agent de la mairie.

La commune ne mandate personne pour le démarchage et l'envoi de mails. Si nécessaire, nous faisons une information sur le site et sur l'écho de Villiersfaux.

BUS ITINÉRANT FRANCE SERVICES



VILLIERSFAUX

Le lundi de 11 h 15 à 12 h 45

- Lundi 19 février 2024
- Lundi 18 mars 2024
- Lundi 15 avril 2024
- Lundi 13 mai 2024
- Lundi 10 juin 2024
- Lundi 8 juillet 2024

ACCÉDEZ SUR UN SEUL LIEU AUX INFORMATIONS ET SERVICES DONT VOUS AVEZ BESOIN !

Un accueil gratuit et ouvert à tous pour vous accompagner dans vos démarches administratives et numériques du quotidien et pour vous mettre en relation avec le bon interlocuteur.

Venez rencontrer les agents France services dans votre commune ou une commune proche de la vôtre !

Accueil avec ou sans rendez-vous

Informations, renseignements et prise de rendez-vous au 06 74 80 69 08
ou au 06 74 80 69 03 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et
de 14 h à 16 h 30 ou france.services@catv41.fr





MAIRIE DE VILLIERSFAUX
1 RUE DE LA BASSE COUR
41100 VILLIERSFAUX
Tél. 02.54.77.18.41

Courriel : mairievilliersfaux@wanadoo.fr - Site internet : villiersfaux.fr - Application mobile : campagnol.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mardi :

Mardi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h – Vendredi de 9 h 30 à 12 h

